

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le troisième (3^e) jour de juin 2013 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur Jean-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absences motivées : Monsieur Jacques Fontaine & Madame Maryse Lessard

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur André Gamache

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal * Session ordinaire du 6 mai 2013	Décision
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière en date du 3 juin 2013	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Projet règlement no. 1097 : modification au zonage	Décision
2.3	Rapport financier 2012 – Dépôt	Décision
2.4	Affectation des surplus	Décision
2.5	Pacte rural – Projet musique	Décision

3- Aqueduc et Égout

3.1	Les Entreprises G.N.P. inc	Décision
-----	----------------------------	----------

4- Sécurité publique

5- Voirie et bâtiments

5.1	Chemin Hébert – projet règlement no. 1098	Information
5.2	Subvention amélioration réseau routier	Décision
5.3	Rang Elgin	Information
5.4	Affectation fonds gravière et sablière	Décision

6- Urbanisme et environnement

6.1	Règlement sur les nuisances – Nomination	Décision
6.2	Règlement no.1092 - Roulottes	Décision
6.3	Règlement no. 1094 - Presbytère	Décision
6.4	Version préliminaire schéma aménagement	Décision
6.5	Achat ordinateur pour le service urbanisme	Décision
6.6	Dépôt du rapport des permis au 31 mai 2013	Information
6.7	Les Sentinelles des lacs	Information
6.8	Projet d'entretien d'un cours d'eau	Décision

7- Loisirs et culture

7.1	Mandat Organisation (Domaine Aylmer)	Décision
7.2	Mandat Organisation (MADA)	Décision

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

10- Période inter-actions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur André Gamache.

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2013-06-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1.2 Adoption du procès-verbal - Session ordinaire du 6 mai 2013

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 mai 2013 tel que présenté par la directrice générale.

2013-06-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Municipalité du Canton de Stratford

Liste des comptes à payer en date du 3 juin 2013

4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	75.70
8	DANY ST-ONGE	316.50
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	31 574.00
13	PICARD EXCAVATION INC.	12 796.74
17	M.R.C. DU GRANIT	48 874.19
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	140.16
21	J.N. DENIS INC.	823.06
34	MEGABURO	235.48
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC.	45.94
46	ASSOCIATION DES CHEFS EN SECURITÉ	333.43
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00
55	BENOIT BOISVERT	628.63
61	CMP MAYER INC.	4 105.19
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	68.75
100	MINISTRE DES FINANCES	91 508.00
120	CARRA	1 130.77
133	JEROME BRETON	14.48
144	POSTES Canada	434.61
153	JOHN MEUNIER INC.	344.05
193	THETFORD GAZ SERVICE INC.	63.85
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	497.58
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	42.42
384	HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE	163.26
434	VITRERIE DISRAELI S.E.N.C.	248.35
467	SUMACOM	23.00
479	PETROLES FRONTENAC INC	5 124.88
485	MANON GOULET	171.78
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	439.82
542	MUNICIPALITE DE WEEDON	1 494.85
558	SUPERIEUR PROPANE	113.25
572	FONDACTION	2 202.18
584	BATIRENTE	1 101.09
654	NAPA DISRAELI (0609)	96.71
855	FERME PICARDAN ENR.	100.00
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	184.22
885	PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	2 714.57
1052	LE PRO DU CB inc.	898.25
1066	ALSCO CORP.	177.74
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	47.97
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	8 418.65
1141	SOFIE MAHEUX	410.68
1142	PUBLIFORME INC.	70.13
1178	SNC-Lavalin	319.12
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	229.94
1213	MATERIAUX NOMELEBRO INC.	2 096.24
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	150.00
1238	AG ARCHITECTE INC.	963.49
1247	PAVAGE ESTRIE BEAUCE	19 754.31
1248	SUZANNE MARCOTTE	200.00
	TOTAL	242 000.01

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 3 juin 2013

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 3 juin 2013.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc et égout: Daniel Couture

Une demande est en marche avec le MAMROT afin d'utiliser l'argent de la TECQ pour l'achat de compteurs d'eau (100% subvention). L'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences permettrait de tarifer selon la consommation réelle et non par unité.

Suivra une demande pour le changement des vannes.

CRT: André Gamache

Rencontre le 23 mai avec le syndicat

1^{ère} demande : Un employé occasionnel demande de ne pas obtenir le statut d'employé permanent; même s'il travaille plus de 100 jours dans une année : Acceptée

2^e demande : Le syndicat aimerait négocier la prochaine convention avec les élus en poste présentement, puisqu'ils connaissent bien la convention. Le dépôt d'un projet de convention serait le 9 juillet. Les 2 parties s'entendent pour négocier sans la présence d'avocats. De plus, ils vont tenter d'éliminer les zones grises : textes qui portent à interprétation et qui engendrent des coûts.

Domaine Aylmer: André Gamache

Surveillance cet été par les pompiers.

Développement économique: Daniel Couture

Les points 2.5, 7.1 et 7.2 seront traités suite à une réunion du comité OrganisAction.

Voirie et équipements: Yvon Lacasse

Rang des Pins : Travaux terminés dans le but de limiter la circulation à la livraison locale seulement. Les panneaux sont installés.

Cour des petites créances : Le 8 mai – règlement d'un litige concernant le remboursement d'un ponceau : demi-victoire.

Rang Elgin : Les réparations de la chaussée doivent se terminer ces jours-ci.

Chemin des Berges : Asphaltage sur 75 mètres dans le but de régler les réparations récurrentes dues à une circulation dense.

Information et communications : **André Gamache**

- Parution du Stratford Info en mai.
- Prochaine parution en juillet portera sur :
 - 1) Pique-nique familial
 - 2) Permettre à d'éventuels candidats aux élections du 3 novembre de communiquer avec la population. Des règles seront établies dans le respect de l'équité et de la transparence.
- Parution de septembre sera consacrée prioritairement aux candidats qui désirent se présenter.

Finances et budget : **Daniel Couture**

- Surplus de l'exercice 2012 : 228 018\$
- Surplus généré :
 - 1) Certaines immobilisations n'ont pas été effectuées
 - 2) Suivi serré des dépenses

Environnement : **J.-Denis Picard**

- Distribution à la population de 1140 arbres.
- Rencontre prévue le 12 juin à Bury : matières résiduelles, notre contrat se termine en janvier 2014.
- Fosses à purin : le ministère nous a confirmé que le problème sera réglé cette semaine.
- Monsieur Gamache a participé à la révision du RCI (détermine la réglementation en bordure des plans d'eau) qui est pratiquement inapplicable. La dernière révision contiendra des règles plus raisonnables tout en respectant l'environnement. D'ici quelques semaines, une version finale sera produite. Le lac Aylmer a été particulièrement visé étant un lac de barrage.

Bâtiments : **Yvon Lacasse**

- Rencontre avec l'architecte qui a estimé un coût de 995 000\$ pour la construction d'un nouveau centre communautaire (la démolition et l'aménagement extérieur ne sont pas inclus dans cet estimé).

La demande de subvention sera complétée et acheminée au ministère. Nous saurons alors de quel ordre sera la subvention.

Si c'est trop coûteux, la situation sera réévaluée.

Bibliothèque: J.-Denis Picard

- On a reçu la nouvelle boîte pour le retour des volumes.
- Assemblée générale du Réseau Biblio le 7 juin dont nous faisons partie. Cette rencontre permet d'apporter des suggestions pour une meilleure utilisation des services.

Sécurité publique : André Gamache

- Rappel à la Sûreté du Québec pour la sécurité en bordure de nos routes asphaltées : Chemin Stratford et Route 161.
- Demande à nouveau de patrouilles sur nos plans d'eau. (bruit) L'an passé nous avons eu un excellent service de surveillance.

Internet : Daniel Couture

Le recrutement est encourageant. Les gens qui s'abonnent à Internet ne tarde pas à s'inscrire à la télé.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2013-06-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Projet règlement no. 1097 : modification au zonage

Lecture du règlement par la directrice générale.

**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD
RÈGLEMENT N^O 1097**

**RÈGLEMENT N^O 1097 FIXANT UN TARIF POUR UNE DEMANDE DE
MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE selon l'article **988** du **Code municipal** toutes taxes et tarifications doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article **244.1** de la **Loi sur la Fiscalité municipale**, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs ayant trait à une compensation établie pour les demandes de modifications des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2013.

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1 « Préambule »

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 « Définition »

Par règlements d'urbanisme, l'on entend le règlement de zonage, de lotissement, de construction ou sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

ARTICLE 3 « Tarif »

Le tarif pour une demande de modification aux règlements d'urbanisme est fixé au montant de **250 \$** correspondant à 50% des frais engendrés pour la préparation du projet d'amendement et les publications nécessaires pour réaliser son adoption. Ce montant n'est pas remboursable.

ARTICLE 4 « Modalités »

Ce montant de 250 \$ doit être versé dans les cinq jours suivant l'acceptation de la demande de modification par le Conseil et être payé comptant.

Si le Conseil n'a pas reçu la somme indiquée au premier paragraphe, alors la demande du requérant est jugée non conforme et par le fait même annulée par le Conseil.

Suite au paiement de ces frais, la Municipalité ne peut toutefois pas s'engager à garantir l'entrée en vigueur de tout projet d'amendement en raison de procédures prévues à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

ARTICLE 5 « Entrée en vigueur du règlement »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

D'adopter le règlement no 1097 fixant un tarif pour une demande de modification des règlements d'urbanisme.

2013-06-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Gamache ajoute que dans le passé, certains changements de zonage ont été effectués à la demande d'un citoyen sans que le projet ne se réalise.

Dans le cas du presbytère, la compensation demandée devra être ajustée en fonction du règlement que nous venons tout juste d'adopter.

2.3 Rapport financier 2012 – Dépôt

- Surplus de l'année : 228 018 \$
- Affectation pour 2013 : environ 120 000 \$ pour ajuster les tarifs
- Surplus accumulé : 257 952 \$

Le comptable est très satisfait de la gestion financière de notre municipalité due à un contrôle constant des dépenses ainsi qu'à certaines initiatives qui résultent en profits.

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

D'accepter le rapport financier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier 2012.

2013-06-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur André Gamache souligne que les documents sont disponibles au bureau municipal.

2.4 Affectation des surplus

Attendu qu'une partie des dépenses des secteurs aqueduc et égout est liée aux édifices publics;

Attendu que le conseil désire retourner à ces secteurs un montant équivalent à 4.5% des dépenses de ces services;

Attendu que le versement doit être calculé suite à la vérification comptable;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Qu'un montant de 2 924.28\$ soit retourné au secteur aqueduc venant du surplus de l'exercice financier 2012

Qu'un montant de 1 260.99 \$ soit retourné au secteur égout venant du surplus de l'exercice financier 2012.

2013-06-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers

De plus, faisant suite au dépôt des états financiers 2012, la municipalité doit affecter les montants suivants :

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford, secteur aqueduc, rembourse la somme de 45 696 \$ au fonds général pour l'exercice 2012.

Que la Municipalité du Canton de Stratford transfère la somme de 9 608\$ au secteur égout venant du surplus de l'année 2012.

Que la Municipalité du Canton de Stratford rembourse la somme de 6 522\$ au fonds général pour le secteur boues septiques.

2013-06-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Daniel Couture explique que suite au passage du comptable et pour respecter les règles fiscales, les intérêts sur le nouveau prêt ont dû être comptabilisés : ce qui justifie en grande partie le déficit pour le secteur aqueduc.

2.5 Pacte rural – Projet musique

ATTENDU QUE l'école Dominique Savio a mis en place le programme de musique l'an dernier;

ATTENDU QUE notre municipalité reconnaît l'importance de la survie de l'école pour assurer le dynamisme de notre communauté;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre à la population de tous âges tant de Stratford que les clientèles en provenance de l'extérieur de bénéficier d'un service de qualité à moindre coût;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre en valeur la culture dans son milieu;

ATTENDU QUE la musique représente un levier de développement communautaire important dans notre communauté;

ATTENDU QUE le service d'école musicale communautaire favorisera les relations intergénérationnelles;

ATTENDU QUE le service représente une première dans la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des lettres d'appui de parents pour le projet;

ATTENDU QUE les instruments de musique demeureront la propriété de la municipalité;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford soit promoteur du projet *La musique : un levier de développement communautaire accessible à nos citoyens*,

De mettre un montant de 5 000\$ dans ce projet et de déposer une demande au pacte rural pour une somme de 10 000\$, montant restant de l'enveloppe locale réservée à notre municipalité.

2013-06-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Daniel Couture explique que précédemment la municipalité a supporté financièrement le projet musique (École Dominique Savio). Cependant la clientèle desservie n'était que scolaire. La demande présente sera profitable pour toute la communauté. Les instruments seront la propriété de la municipalité, celle-ci deviendra le promoteur du projet.

3- Aqueduc et Égout

3.1 Les Entreprises G.N.P. inc

Attendu que par la résolution 2013-05-11, la Municipalité du Canton de Stratford devait verser la retenue (5%) soit le montant de 53 383.42\$ à Entreprises G.N.P. conditionnellement à une inspection finale;

Attendu que cette inspection est plutôt prévue en février 2014 soit environ 3 mois avant la fin de la garantie;

Attendu que des ajustements ont été effectués à la vanne automatique et qu'elle fonctionne normalement;

Attendu que la municipalité a reçu un cautionnement d'entretien pour une période d'un an soit au 30/04/2014;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

D'abroger la résolution 2013-05-11.

De libérer la retenue au montant de 53 383.42\$ taxes incluses à les Entreprises G.N.P. inc.

2013-06-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Daniel Couture explique qu'après vérification d'un cautionnement d'entretien garanti par une police d'assurance, la municipalité est protégée. De plus, le fait de retenir le versement, cela pénaliserait plusieurs sous-traitants pour lesquels nous sommes entièrement satisfaits.

4- Sécurité publique

5- Voirie et bâtiments

5.1 Chemin Hébert – projet règlement no. 1098

Le conseiller Yvon Lacasse donne un avis de motion qu'il sera adopté à une prochaine séance du conseil, le règlement no. 1098 autorisant des travaux d'infrastructures sur le chemin Hébert et autres frais professionnels pour un montant maximum de 30 000\$ et imposant une compensation payable par les gens de ce secteur. (taxe spéciale)

Monsieur Lacasse précise que le montant est plus élevé qu'initialement (un montant plus élevé par précaution).

Il a relevé l'historique de ce dossier et en fait la lecture.

7h50 Monsieur Daniel Couture s'absente

7h54 Retour de Monsieur Daniel Couture

Monsieur Benoît Hébert a acheminé une demande le 29 mai 2013. Monsieur Lacasse en fait la lecture en lien avec l'entente du 8 août : il y a beaucoup de discordances entre les deux. La procédure est suspendue.

Monsieur Lacasse demande de reformuler une nouvelle entente et qu'une personne soit mandatée pour discuter des modalités avec la municipalité.

Monsieur Hébert pourra formuler ses interrogations à la période de questions.

Monsieur André Gamache précise qu'il est très important que l'entente reflète les exigences que la municipalité doit respecter pour suivre les normes.

Les élus sont toujours d'accord à procéder dans ce dossier mais toujours en respectant les procédures légales et techniques et en respectant l'entente initiale.

5.2 Subvention amélioration réseau routier

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford doit investir de plus en plus afin d'améliorer son réseau routier;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford ne peut utiliser les argents de la TECQ, et ce depuis plusieurs années, puisqu'elle doit prioriser des travaux en aqueduc et égout;

Attendu que le Ministère des Transports du Québec accorde à son député, Monsieur Ghislain Bolduc, une aide financière pour l'amélioration de son réseau routier;

Il est proposé par Yvon Lacasse
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford demande à notre député provincial une aide financière pour l'amélioration de son réseau routier.

2013-06-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.3 Rang Elgin

Suite à plusieurs commentaires négatifs, Monsieur Yvon Lacasse fait une mise aux points :

En 2007, une partie du rang Elgin a été recouverte de traitement de surface sans que de gros travaux d'infrastructures soient exécutés.

De plus, les pluies sans précédent que nous recevons n'arrangent pas les choses. De sorte qu'aujourd'hui, la chaussée est endommagée à plusieurs endroits.

Des sommes importantes ont été investies dans ce secteur depuis 3 ans sans affecter le compte de taxes des citoyens de ce secteur.

Monsieur Daniel Couture précise que les tarifs «voirie été» sur le compte de taxes sont directement liés aux services reçus : le frontage de la propriété étant sur la partie asphaltée, ces citoyens ne paient cependant pas pour l'entretien estival.

Monsieur André Gamache ajoute qu'on ne peut revenir en arrière. À court terme, le conseil :

- 1) a pris rapidement des dispositions pour colmater les trous;
- 2) a dernièrement adopté un règlement pour permettre la circulation «livraison locale seulement». Des panneaux ont été installés à cet effet;
- 3) a investi dans le Rang des Pins qui donne sur la route 161 afin de réduire la circulation;
- 4) a bloqué certains passages.

Monsieur André Gamache ajoute qu'il y a une problématique et propose des pistes de solutions à long terme :

- 1) Enlever l'asphalte (pas vraiment);
- 2) Cibler les endroits problématiques de drainage (pas de fossés à certains endroits) et faire des transitions (15 000 \$/chaque environ);
- 3) Travailler avec des membranes : nouvelle approche du directeur des travaux publics; à valider

Il est certain qu'on ne peut effectuer de gros travaux sans au préalable corriger les problèmes de drainage.

Le conseil est très à l'écoute et désire apporter les correctifs moyennant une compensation de la part des citoyens de ce secteur. Ceux-ci pourront s'exprimer à la période de questions.

5.4 Affectation fonds gravière et sablière

Attendu que des sommes importantes sont versées au fonds gravière et sablière pour l'entretien de nos chemins municipaux;

Attendu l'achalandage important sur le chemin des Berges;

Attendu les travaux récurrents de réparation qu'exige ce chemin ;

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

De dégager la somme de 35 767 \$ pour l'exécution de travaux sur le Chemin des Berges venant du fonds gravière et sablière.

2013-06-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8h23 Monsieur Émile Marquis s'absente

8h27 Monsieur Émile Marquis revient

Monsieur André Gamache ajoute que le fonds gravière et sablière sert exclusivement à améliorer le réseau routier. En conséquence, 12,5 % des coûts des travaux effectués dans le Rang Elgin pourraient être remboursés par le fonds gravière et sablière.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Règlement sur les nuisances – Nomination

Attendu que le règlement no. 1086 sur les nuisances est entré en vigueur le 20 février 2013;

Attendu qu'il y a lieu, selon l'article 5 de ce règlement, de nommer un officier de la Municipalité du Canton de Stratford pour l'application dudit règlement.

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

De nommer l'inspecteur en environnement comme personne désignée responsable de l'application du règlement no. 1086 sur les nuisances. En l'absence de celui-ci, le directeur des travaux publics ainsi que le directeur général de la municipalité peuvent le remplacer.

2013-06-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 Règlement no.1092 - Roulottes

L'avis de demande d'approbation référendaire a été affiché dans les délais; aucune demande n'a été acheminée au bureau municipal.

Lecture du projet de règlement par la directrice générale.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT NO 1092

RÈGLEMENT NO 1092 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LES DROITS ACQUIS RELATIFS AUX ROULOTTES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage numéro 1035, qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire modifier les droits acquis relativement aux roulottes;

ATTENDU QUE cette intention du conseil nécessite une modification du règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 février 2013 ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été soumis à une consultation publique;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no 1035, tel que modifié par tous ses amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 8.2.2.1 est modifié afin d'inclure à la suite ce qui suit :

Lorsqu'il y a vente de l'immeuble, le vendeur dudit immeuble doit quitter avec sa roulotte. Le droit acquis est non transférable aux nouveaux propriétaires.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

D'adopter le règlement no 1092 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les droits acquis relatifs aux roulettes

2013-06-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 Règlement no. 1094 - Presbytère

L'avis de demande d'approbation référendaire a été affiché dans les délais; aucune demande n'a été acheminée au bureau municipal.

Lecture du projet de règlement par la directrice générale.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT NO 1094

RÈGLEMENT NO 1094 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 44-6-P ET 45-2 RANG 3 SUD-OUEST CADASTRE DU CANTON DE STRATFORD

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le zonage des lots 44-6-p et 45-2, rang 3 sud-ouest, cadastre du canton de Stratford;

ATTEDU QUE ces lots sont occupés par le presbytère;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 mars 2013;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été soumis à une consultation publique;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plans "Plan de zonage STR-ZON-2" est modifié afin :

- De créer une nouvelle zone autorisant le résidentiel, résidence pour personnes âgées, gîte de passant et activités de loisirs et culture.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

Il est proposé par Émile Marquis
Et résolu;

D'adopter le règlement no 1094 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de changer le zonage des lots 44-6-P et 45-2 Rang 3 Sud-Ouest cadastre du Canton de Stratford.

2013-06-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 Version préliminaire schéma d'aménagement

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford doit transmettre à la MRC du Granit les changements qu'elle désire intégrer à la version préliminaire du prochain schéma d'aménagement;

Il est proposé par J. Denis Picard

Et résolu;

D'apporter les changements suivants :

1. Dans la nouvelle affectation villégiature forestière, intégrer les articles 7.3.1, 7.3.2 et 7.3.3 concernant les bâtiments accessoires. De plus le conseil désire appliquer ces articles en zone rurale blanche le long de tout chemin adjacent au zonage villégiature ou qui y conduit.
2. Interdire l'aménagement de lacs et étangs artificiels dans les zones villégiature, villégiature forestière et dans le périmètre urbain.
3. Interdire l'implantation d'éoliennes personnelles sur tout le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford.
4. Ajouter à l'article 8.2.2.1 ce qui suit : « les travaux d'agrandissement, de modification ou de transformation de roulottes utilisées comme chalet, tel que décrit à l'article 8.2.2.1, sont interdits».
5. La Municipalité du Canton de Stratford désire intégrer l'article 17.4 qui traite des normes spécifiques aux logements intergénérationnels.

2013-06-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Gamache ajoute que ces changements seront apportés dans le but d'harmoniser les normes environnementales.

6.5 Achat ordinateur pour le service urbanisme

Attendu que l'ordinateur de l'inspecteur en environnement n'est plus fiable (acquis depuis plus de 5 ans) et pourrait lâcher à tout moment;

Attendu que plusieurs demandes sont acheminées en urbanisme (croquis, matrices, impressions de photos, etc.)

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

De procéder à l'achat d'un ordinateur adapté à certains besoins spécifiques au montant de 1 050\$ + taxes.

Monsieur Daniel Couture désire amender la résolution en ajoutant la dépense du technicien à un coût maximal de 300\$ pour le transfert des logiciels.

2013-06-17

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6 Dépôt du rapport des permis au 31 mai 2013

Le Conseil prend dépôt de la liste des permis émis par l'inspecteur en environnement pour la période s'étalant du 1^{er} janvier au 3 juin 2013.

L'inspecteur en urbanisme confirme, qu'avec un million en travaux depuis le début de l'année, il y a un certain ralentissement.

6.7 Les Sentinelles des lacs

Problématique des algues bleu-vert dans certains de nos plans d'eau. Une formation est disponible pour des bénévoles qui désirent aider à régler cette problématique en surveillant l'apparition de cyanobactéries.

S.V.P. s'adresser au Cogesaf : sentinelle@cogesaf.qc.ca ou 1-819-864-1033 #22

6.8 Projet d'entretien d'un cours d'eau

Projet d'entretien d'un cours d'eau s'écoulant sur les terres agricoles de la ferme MJC Couture

Attendu que le cours d'eau subit régulièrement des débordements importants entraînant des quantités très importantes de sédiments en direction du lac Aylmer;

Attendu que l'inspecteur en environnement et le responsable à l'environnement de la MRC du Granit recommandent de réaliser l'entretien dudit cours d'eau;

Attendu que ce projet a déjà fait l'objet d'une étude hydrosédimentologique ayant menée à la réalisation de plans par l'ingénieur Miroslav Chum, le tout payé par la MRC du Granit aux coûts de 2 277,59 \$;

Attendu qu'une partie des travaux proposés par l'ingénieur ont eu lieu en 2011 en invoquant l'article 105 de la *Loi sur les Compétences Municipales*, en raison des dommages appréhendés aux champs de la ferme MJC Couture;

Attendu que la poursuite du projet d'entretien nécessite l'appui du conseil de la municipalité avant de recevoir l'autorisation du conseil des maires la MRC du Granit;

Attendu que cette dernière autorisation est requise pour soumettre la demande au ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Attendu que les coûts de réalisation du projet et de supervision des travaux par l'ingénieur (si jugée requise) seront assumés par la Ferme MJC Couture;

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford appuie le projet d'entretien de cours d'eau;

2013-06-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7- Loisirs et culture

7.1 Mandat Organisation (Domaine Aylmer)

Attendu que la municipalité est propriétaire du Domaine Aylmer;

Attendu que ce site offre un accès public au lac Aylmer;

Attendu que ce site est très achalandé l'été;

Attendu que les installations en place sont inoccupées depuis plusieurs années;

Attendu que le Conseil travaille, depuis son élection, à trouver une façon de développer et d'exploiter ce site pour le bénéfice de tous les contribuables;

Attendu que tous les efforts du Conseil sont restés vains jusqu'à date.

Il est proposé par Daniel Couture
Et résolu;

De mandater OrganisAction pour soumettre au Conseil des projets viables et durables pour la valorisation de ce site.

2013-06-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Daniel Couture ajoute que bien des démarches ont été effectuées depuis quelques années pour rentabiliser le Domaine Aylmer, mais sans succès. Le comité OrganisAction va travailler en collaboration avec le CLD du Granit (subvention possible).

Le conseil vise la compensation minimale des frais d'entretien.

7.2 Mandat OrganisAction (MADA)

Demande de financement au Ministère de la santé et des services sociaux (MADA) pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action

Attendu que la municipalité a adopté un plan de développement;

Attendu qu'un des objectifs prioritaires de ce plan est que la municipalité se dote d'une politique municipale pour les aînés et d'un plan d'action;

Attendu qu'une politique des aînés permettra d'adapter les services municipaux à la réalité et aux besoins des aînés;

Attendu que le comité OrganisAction est mandaté par le Conseil pour apporter sa contribution à la démarche MADA;

Il est proposé par J. Denis Picard
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford dépose une demande de subvention au Ministère de la santé et des services sociaux du Québec dans le cadre du programme MADA pour élaborer une politique municipale des aînés et un plan d'action.

Que Monsieur Daniel Couture, conseiller municipal, soit mandaté comme responsable du dossier "aînés".

Que Madame Manon Goulet, directrice générale, assure le suivi de la demande financière, la signature de la convention d'aide financière ainsi que la reddition de comptes.

2013-06-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Daniel Couture ajoute que l'adhésion au programme MADA est un des 4 objectifs retrouvés dans le plan de développement que le Comité Organisation conjointement avec le Conseil désirent réaliser. Une ressource sera engagée pour mettre en place ce programme. (Activités communes intergénérationnelles)

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

Demande de Mme Sabrina Poulin dans le but d'obtenir une compensation pour des frais d'inscription à l'OTJ de Disraeli puisque le service ne sera pas donné à Stratford cet été.

Monsieur André Gamache demande à Monsieur J. Denis Picard, conseiller responsable aux loisirs de faire le suivi auprès du comité. Des argents ont déjà été versés au budget Loisirs pour 2013 en considérant du service d'OTJ. Des démarches seront entreprises dès demain.

Lecture des lettres suivantes par la directrice générale :

- Lettre de M. Marcel Boulanger
- Lettre de Mme Thérèse Lachance
Une lettre de remerciement lui sera transmise.
- Lettre de Mme Pierrette Boulanger
- Dépôt de la lettre de monsieur Benoît Hébert lue précédemment par Monsieur Yvon Lacasse au point 5.1.

Invitations

12 juin : SADC – Assemblée annuelle
13 juin : Comité local du bassin versant Lac Aylmer & Louise
14 juin : Les soupapes de la bonne humeur. Dégustation.
27 au 29 septembre : Journées de la Culture

Offre de services

Génivar – Services professionnels en hydrogéologie
Gestizone – entreprise spécialisée en environnement

Support financier

Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke

10- Période inter-actions

Les élus répondent aux questions des citoyens(nes).

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce troisième (3^e) jour de juin 2013.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 22h15.

2013-06-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers

André Gamache
Maire suppléant

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière